



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Rectorat Diec 3.03
Bureau des examens
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le

Affaire suivie par :
François PIZARD
Tél : 04 42 91 72 04
Mél : françois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Circulaire académique du BTS TOURISME - Session 2026

Référence : Circulaire nationale d'organisation de l'académie de LYON du 22 janvier 2026.

Annexes 1, 2 et 3 relatives aux calendriers.

I. CALENDRIER ET CENTRES D'EXAMENS :

A. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront selon les recommandations générales mentionnées dans la circulaire nationale d'organisation, aux lieux et dates indiqués sur le calendrier joint.

Les étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans peuvent présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Les centres d'épreuves impriment les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables via l'application CYCLADES.

Les candidats seront convoqués par mes soins pour toutes les épreuves.

B. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

La surveillance des épreuves écrites est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves.

Les retards aux épreuves :

Les modalités relatives aux conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes aux examens et concours sont fixées par la circulaire n°2014-0206 du 16 décembre 2014, le BO n°21 du 26 mai 2011.

Usage de la calculatrice :

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

L'utilisation d'un dictionnaire (sans distinction), pendant le temps de préparation de l'épreuve E2 autorisé.

C. DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

A l'issue des épreuves orales et pratiques, les chefs de centre conserveront toutes les grilles d'évaluation classées par ordre alphabétique (nom de naissance), les bordereaux de notation et les listes d'émargement des candidats et des interrogateurs.

II. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES POUR LA DEMATERIALISATION :

A. CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES COMMUNES

INFORMATION :

Toutes les épreuves écrites communes et professionnelles des BTS (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

En conséquence :

- **un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves: « CCYC ».**
- **les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.**
- **l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.**
- **les copies des épreuves communes seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve du lundi 18 mai au jeudi 21 mai 2026, date buttoir.**

1. Consignes :

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et ExaPro vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

2. Journées banalisées :

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec de quatre demi-journées dédiées à la correction (cf : tableau ci-dessous)

- **Concernant les épreuves communes :** le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de corrections selon.
- **Concernant les épreuves professionnelles :** l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

3. Calendrier et modalités d'organisation des corrections dématérialisées des épreuves communes :

Épreuves et date	Réunion d'entente académique	Dates des corrections	Jours banalisés (2 journées)
	(concernant les enseignants coordonnateurs)		
Culture économique, juridique et managériale Lundi 18 mai 2026 après-midi	01^{er} juin 2026 – Visio (09h-12h)	Corrections du 1^{er} juin au 3 juin 2026	2 journées ou 4 demi-journées définies par le chef d'établissement entre le 01er et le 03 juin.
Culture générale et expression Mardi 19 mai 2026 après-midi	22 mai 2026 - Visio (09h30-12h)	Corrections du 27 mai au 12 juin 2026	2 journées ou 4 demi-journées définies par le chef d'établissement entre le 27 mai et le 12 juin.

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat: diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr.

III. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES ÉPREUVES TOURISME :

A compter de la session 2022, les documents d'organisation de l'examen seront à retirés par les centres sur l'application Cyclades.

A. CORRECTIONS DES ÉPREUVES ÉCRITES

La correction des épreuves écrites est dématérialisée sur SANTORIN pour les épreuves suivantes :

E.1 : Culture générale et expression

E.3 : Tourisme et Territoire

E.5 : Elaboration d'une prestation touristique

La période de correction dématérialisée des épreuves professionnelles sera fixée dans l'arrêté.

B. COMMISSIONS DE CORRECTIONS-D'INTERROGATIONS-JURYS

Il est rappelé qu'en aucune façon un examinateur ne peut interroger ses propres élèves, ni les professionnels leurs stagiaires.

Les convocations des membres du jury seront établies par mes soins. Je rappelle qu'en référence au Décret du 17 décembre 1933 consolidé, les personnels des établissements d'enseignement relevant du Ministère de l'Education Nationale, ont l'obligation de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés.

Dans tous les cas, l'enseignant convoqué et se trouvant dans l'impossibilité d'assurer sa mission devra immédiatement en informer son chef d'établissement qui en avertira dans les plus brefs délais, le service des examens.

Les participants à la commission nationale d'harmonisation pour la correction de chaque épreuve seront désignés par l'IA – IPR de l'académie.

C. ÉPREUVES ORALES – CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les annexes sont disponibles sur la circulaire nationale d'organisation.

1. Epreuve E4 : Gestion de la relation clientèle touristique (GRCT) - Epreuve ponctuelle

Le dossier support de l'épreuve E4 est constitué de :

- Une fiche de compétence et ses fiches de situation GRCT établies et signées par le candidat, fournies **en annexe 6**, précisant pour chacune des onze compétences listées dans le bloc GRCT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.
- Le (ou) les certificats de stage ou contrat d'alternance ou certificat de travail (**annexe 9 et 10 circulaire nationale**).

2. Epreuve E6 : Gestion de l'information touristique (GIT) - Epreuve ponctuelle

Le dossier de l'épreuve E6 est constitué de :

- 2 fiches descriptives de production, correspondant au programme étudié au cours de la première année (**annexe 13 circulaire nationale**).
- 1 fiche descriptive correspondant à une production multimédia réalisée au cours de la deuxième année de formation (**annexe 13**).
- 1 fiche de compétences GIT, établie et signée par le candidat selon le modèle présenté **en annexe 14**, et qui précise pour chacune des sept compétences listées dans le bloc GIT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

D. LIVRETS SCOLAIRES

Le modèle du livret scolaire numérique a été transmis par courriel avec la circulaire nationale d'organisation ..

Les livrets scolaires seront transférés au Lycée Hôtelier de Marseille avant le 12 juin 2026.

E. DEPOT DES DOCUMENTS

Les candidats n'ayant pas satisfait au contrôle de conformité des dossiers recevront une demande de régularisation. Ils auront jusqu'au 20 mai pour y répondre et être autorisé à se présenter aux épreuves.

Les candidats apprentis doivent fournir une attestation de travail détaillant toutes les périodes d'activités en entreprise.

Les certificats de stage doivent être signés. Le tampon de la société doit figurer, à défaut une attestation doit être fournie.

Epreuve E6 : Gestion de l'information touristique (GIT). Les documents supports et les dossiers nécessaires à l'épreuve ponctuelle E6 devront être déposés en un exemplaire **avant le 04 mai au Lycée Hôtelier de Marseille.**

Epreuve E4 : Gestion de la relation clientèle touristique (GRCT). Les documents supports et les dossiers nécessaires à l'épreuve E4, devront être déposés en deux exemplaires **avant le 04 mai au Lycée Hôtelier de Marseille, au Lycée Clovis Hugues d'Aix-en-Provence ou au lycée Giocante de Casabianca de Bastia selon le centre d'affectation du candidat.**

Epreuve EF2 : Dossier de parcours de professionnalisation.

Le dossier est constitué d'une note personnelle et de la grille d'évaluation (Annexe 19B circulaire nationale) renseignée par la (ou les) structure(s) d'accueil à l'étranger.

Cette annexe devra être produite en autant d'exemplaires que d'entreprises concernées par le parcours professionnel du candidat.

Le dossier doit être adressé en deux exemplaires au centre figurant sur la convocation.

La date de limite de dépôt est le 09 juin.

F. NOTATION PAR INTERNET

Les chefs de centre mettront à disposition des coordonnateurs de commissions, des ordinateurs pour la saisie des notes harmonisées des épreuves écrites et orales.

L'accès au registre de notation sera rendu possible par la saisie de l'identifiant et du mot de passe notés sur le côté supérieur droit de chaque bordereau.

Une vérification des notes saisies sera effectuée avant le « verrouillage » des lots.

G. EPREUVES DE CONTROLE

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle :

- **U1 A- Culture générale et expression,**
- **U1 B –Expression et communication en langue vivante**
- **U3 – Tourisme et Territoire**

Les épreuves de rattrapage consisteront en deux interrogations orales portant sur les compétences du domaine général, au choix du candidat. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note. Les épreuves orales de rattrapage se dérouleront **le 01 er juillet** en fonction des résultats du 1^{er} groupe et de l'origine des candidats.

Le jury de délibération du 2nd groupe se tiendra sous la présidence de Mme Wurster- IA-IPR **le 02 juillet 2026 à 12h00** à distance.

H. JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération se réunira **le 26 juin 2026 à 14h00** au Lycée Hôtelier de Marseille.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'académie d'Aix-Marseille.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone par les services du Rectorat.

I. RELEVÉS DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles dans les comptes candidats Cyclades. Les diplômes seront édités au mois d'octobre, ils seront remis aux établissements d'origine du candidat.

Pour les candidats non scolaires, ils seront expédiés à l'adresse postale du candidat.

J. ETATS DE FRAIS DE JURY – Application IMAG'IN

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies par internet (application informatique IMAG'IN : système d'Information Mission Affectation par la Gestion des intervenants Examens).

A l'issue des corrections et des interrogations, les examinateurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais de jury (rémunération et frais de déplacement) à l'adresse : www.ac-aix-marseille.fr/imagin

Les justificatifs liés aux déplacements (facture hébergement, billets de transport, bons de transport) devront être adressés obligatoirement au Rectorat d'Aix-Marseille DIEC BTS SIO Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence à l'attention de François Pizard.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

**Pour le recteur et par délégation
La cheffe de bureau des examens supérieurs- Vae**



Mélanie NOISEAU

Annexe 1

**Brevet de Technicien Supérieur
TOURISME
Session 2026**

- CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES -

Epreuves	Dates d'interrogation
E1 – Culture générale et expression (3 heures)	19 mai 2026 14h30 – 17h30
E3 – Tourisme et territoires (3 heures)	18 mai 2026 15h00 – 18h00
E5 – Elaboration d'une prestation touristique (4 heures)	20 mai 2026 14h00 – 18h00

Annexe 2

- CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES

Epreuves	Dates d'interrogation	Centres d'interrogation
E2 Communication en langues vivantes étrangères A et B	Les 04 et 05 juin 2026	Lycée Hôtelier de Marseille Lycée Giocante de Casabianca
EF3 Projet de spécialisation	Les 22 et 23 juin 2026	Lycée Clovis Hugues – Aix-en-Provence
EF2 Projet Professionnel	Le 29 mai 2026	Lycée Giocante de Casabianca - Bastia
E6 Gestion de l'information touristique	Les 11 et 12 juin 2026	Lycée Hôtelier de Marseille
E4 Gestion de la relation clientèle touristique		Lycée Hôtelier de Marseille
	Du 15 au 18 juin 2026	Lycée Clovis Hugues – Aix-en-Provence
	Du 27 au 29 mai 2026	Lycée Giocante de Casabianca - Bastia

Annexe 3

**TABLEAU REPARTITION CENTRE BTS TOURISME – SESSION 2026
EPREUVES ECRITES.**

LPP CLOVIS HUGUES	AIX EN PROVENCE	
LPP CLOVIS HUGUES	AIX EN PROVENCE	51
ESARC ALTERNANCE	AIX EN PROVENCE	20
CFA CLOVIS HUGUES	AIX EN PROVENCE	10
DISTANCE ET CNED	MARTIGUES	1
OF-CFA DELTA-SUP'IPGV	ARLES	09
LP BRISES LAMES (HC)	MARTIGUES	11
DIDEROT CAMPUS	AIX EN PROVENCE	5
AIX DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	4
		111
LYC THEODORE AUBANEL		
LYC THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	14
IFC AVIGNON	AVIGNON CEDEX 09	16
DISTANCE ET CNED	AVIGNON	2
		32
LYC HONORE ROMANE	EMBRUN	
LYC HONORE ROMANE	EMBRUN	20
LYC HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE	
INDIVIDUEL MARSEILLE	MARSEILLE	4
DISTANCE ET CNED	MARSEILLE	4
INDIVIDUEL MARTIGUES	MARTIGUES	1
INDIVIDUEL AUBAGNE	AUBAGNE	1
LYC CHARLES PEGUY	MARSEILLE	38
LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	18
LYC HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE	15
IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	14
		95
GRETA CORSE SUD	AJACCIO	
CANDIDAT DISTANCE	AJACCIO	1
GRETA CORSE SUD	AJACCIO	14
		15
LYC GIOCCANTE	BASTIA	21

EPREUVES PRATIQUES GRCT

E4 - GESTION DE LA RELATION CLIENTELE TOURISTIQUE		
MARSEILLE		
IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	14
ESARC ALTERNANCE	AIX EN PROVENCE	20
LP BRISES LAMES (HC)	MARTIGUES	12
LYC CHARLES PEGUY	MARSEILLE	39
DIDEROT	AIX EN PROVENCE	5
LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	18
LYC HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE	16
MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	MARSEILLE	10
		134
LPP CLOVIS HUGUES		
LYC HONORE ROMANE	EMBRUN	20
LPP CLOVIS HUGUES	AIX EN PROVENCE	61
OF-CFA DELTA-SUP'IPGV	ARLES	09
DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	4
LYC THEODORE AUBANEL	AVIGNON	14
IFC AVIGNON	AVIGNON	17
ENS A DISTANCE ET CNED	AVIGNON	3
DISTANCE ET CNED	ORANGE	1
ENSEIGNEMENT A DISTANCE 13	AUBAGNE	1
		130
LYCEE GIOCANTE		
LYCEE GIOCANTE	BASTIA	21
CANDIDAT DISTANCE	AJACCIO	1
GRETA CORSE SUD	AJACCIO	14
		36

EPREUVES GIT – LV :

- Candidats Aix-Marseille : Lycée Hôtelier de Marseille
- Candidats Corse : Lycée Giocante – Bastia

PARCOURS PROJET SPECIALISATION – PARCOURS PROFESSIONNELISATION : Les épreuves se dérouleront au Lycée Clovis Hugues à Aix-en-Provence.

